

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-450-A - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE SPÉCIALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du.....22 novembre 2001
Heure..... 17 h 15
LieuSALON DES PERSONNELS

PRÉSENCES: 100 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE: L'assemblée est ouverte à 17 h 30

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Robert Arpin proposé par Pascale Charest accepte
Robert Arpin est élu président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Acceptation des nouveaux membres
3. Informations
4. Dossiers de la Commission des études
 - a) Abolition de la taxe à l'échec
 - b) Calendrier scolaire 2002-2003
5. Frontières de fonctions et plan d'aide à la réussite
6. Assurances collectives: conditions de renouvellement
7. Négociation
 - a) Modalités d'enclenchement de la négociation
 - i. Modalités d'action
 - ii. Mandat de l'exécutif
 - b) Conjoncture et priorités de négociation
 - i. Présentation
 - ii. Décisions à prendre
8. Action politique des syndicats
 - a) Présentation
 - b) Décisions à prendre

2. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 4

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte Francis Gagnon (biologie) comme nouveau membre ayant adhéré au SPECA depuis le 1^{er} novembre 2001.

Proposée par Robert Bradley
Appuyée par Marcel Elbaz
Adoptée à l'unanimité

3. INFORMATIONS

a) REER FONDACTION

Yves Coutu fait état à l'assemblée du lancement de la campagne de souscription 2002 au Fondation CSN. Cette campagne prendra fin le 28 février 2002 et les responsables de la campagne feront tirer différents prix pour les nouveaux adhérents à FONDACTION. Yves Coutu est le responsable local pour Fondation et tous les professeurs intéressés à souscrire un REER via ce fonds sont invités à venir le rencontrer au local du SPECA ou à prendre rendez-vous avec lui.

b) Forum sur la formation technique

Jean Trudelle informe l'assemblée syndicale de l'état d'avancement de l'organisation du Forum sur la formation technique qui se tiendra les 10 et 11 janvier 2002. Un nouvel appel est lancé aux professeurs intéressés à y participer: ceux-ci devront fournir leur nom à l'exécutif du SPECA. Vous pourrez suivre l'évolution de ce dossier très important pour un collègue comme le nôtre dans les numéros à venir du SPECA-HEBDO.

4. DOSSIERS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

a) Abolition de la taxe à l'échec

Une entente est intervenue entre le ministre de l'Éducation et les différentes fédérations étudiantes relativement à la taxe à l'échec, entente qui prévoit l'obligation, dans chacune des institutions du réseau collégial, de réglementations visant à limiter les échecs. Alain Long présente cette entente et la proposition que l'exécutif du SPECA soumet à l'assemblée syndicale.

Recommandation 5

Considérant notre appui soutenu aux revendications des étudiant-es dans leur lutte pour l'abolition de la taxe à l'échec;

considérant l'obligation, faite à chacun des collèges, d'adopter des règlements institutionnels sur la réussite pour que les dispositions relatives à l'abolition de la taxe à l'échec prennent effet localement;

considérant les recommandations adoptées par le regroupement cégep lors de sa réunion du 8 et 9 novembre 2001 sur la question des règlements institutionnels sur la réussite;

il est proposé:

que l'assemblée syndicale mandate ses représentants à la CÉ pour revoir l'actuel règlement sur l'admission, la sélection et l'inscription des étudiants (R-11) afin de le rendre conforme aux nouvelles exigences ministérielles (ou toute procédure équivalente);

que cette révision garantisse l'accessibilité aux études collégiales et les conditions de travail des enseignant-es et tienne compte des balises développées à la FNEEQ sur ce sujet.

Proposée par Marcel Elbaz
Appuyée par Sylvain Beausoleil
Adoptée à l'unanimité

b) Calendrier scolaire 2002-2003

Alain Long fait état des discussions tenues entre les professeurs membres de la Commission des études et celles ayant eu cours à la Commission des études sur cette question du calendrier scolaire 2002-2003 depuis la dernière assemblée syndicale. Les professeurs membres de la Commission des études sont unanimes pour recommander à l'assemblée la proposition qui suit, proposition que l'exécutif du SPECA fait sienne et qu'Alain Long explique.

Recommandation 6

Considérant le projet de calendrier scolaire 2002-2003 déposé en CÉ par le Service de l'organisation de l'enseignement;

considérant les contraintes pédagogiques et organisationnelles particulières qui se posent dans la planification du calendrier 2002-2003 en regard du Règlement relatif au calendrier scolaire (R-03);

considérant l'intention annoncée du Collège de confier à la CÉ le mandat de réviser le dit règlement au cours de l'an prochain;

il est proposé:

que l'assemblée syndicale entérine la position défendue par ses représentants à la CÉ à l'effet de prévoir, à la session Automne 2002, une journée de relâche le vendredi 8 novembre (au lendemain d'une journée pédagogique le 7 novembre) et, par conséquent, d'annuler la journée de relâche prévue entre la fin des cours et le début des examens, comme c'est le cas à la session Hiver 2003 dans le projet déposé en CÉ.

Proposée par Robert Claing
Appuyée par Sylvain Beausoleil
Adoptée à l'unanimité

5. FRONTIÈRES DE FONCTIONS ET PLAN D'AIDE À LA RÉUSSITE

Annette Gélinas fait rapport des négociations tenues avec le Collège depuis juin dernier sur la délicate question des frontières de fonctions et du plan d'aide à la réussite qui en découle. Elle annonce qu'une entente pourrait être conclue avec le Collège répondant, selon l'exécutif, à l'ensemble des exigences fixées par l'assemblée syndicale en juin dernier pour que les enseignants puissent continuer à s'impliquer au niveau du plan d'aide à la réussite. Cette entente est soumise à l'assemblée syndicale par l'exécutif du SPECA pour discussion et décision. Annette Gélinas informe finalement l'assemblée que les membres professeurs de la Commission des études ont été saisis de cette potentielle entente, qu'ils la jugent satisfaisante et que l'exécutif la recommande pour acceptation à l'assemblée.

Recommandation 7

Considérant l'entente intervenue entre le Collège et le SPPCA sur les frontières de fonctions à la session hiver 2001, entente qui, selon le SPECA, implique dans les faits son unité d'accréditation, sa convention collective et la définition générale de tâche des enseignant-es, et qui est susceptible d'influencer l'implication des enseignant-es dans les mesures d'aide à la réussite;

considérant le mandat donné à l'exécutif du SPECA par l'assemblée syndicale le 5 juin 2001 (et reconduit lors de l'assemblée du 1^{er} novembre 2001), mandat visant la négociation d'un accord Collège/SPECA clarifiant le rôle de premier plan joué par les enseignant-es dans la réussite scolaire des élèves et l'importance que les projets issus des enseignant-es et départements soient financés en priorité dans le cadre du Plan d'aide à la réussite;

considérant que le projet de lettre d'entente soumis à l'assemblée syndicale implique une reconnaissance formelle des principes que nous voulions mettre de l'avant et nous permet l'atteinte de nos objectifs quantitatifs en mandatant nos représentant-es à la Commission des études;

considérant que, de toute façon, les questions de frontières de fonctions ne pourront être réglées que par un juge du tribunal du travail;

il est proposé:

1. Que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour signer, avec le Collège, l'entente relative aux ressources

allouées à l'application du Plan de la réussite scolaire (frontières de fonctions) intitulé *Entente entre le Syndicat du personnel enseignant du Collège et le Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic - Entente relative aux ressources allouées à l'application du Plan de la réussite scolaire*

2. Qu'en application de cette entente, les enseignant-es de la Commission des études soient mandatés pour:
 - i) s'assurer que toutes les ressources résiduelles allouées au Plan de la réussite scolaire pour l'année en cours (2001-2002) aillent à des projets initiés par des enseignant-es et des départements;
 - ii) s'assurer, pour les années subséquentes, qu'un minimum de 85% de l'ensemble des ressources allouées au Plan de la réussite scolaire (incluant celles destinées à la gestion et à la coordination de la mise en oeuvre du Plan) aillent à des projets d'enseignant-es ou de départements;

qu'advenant que ce quantum ne soit pas respecté pour une année donnée, les enseignant-es de la Commission des études demandent à l'exécutif du SPECA de juger de la pertinence de convoquer une assemblée syndicale pour en disposer;

qu'advenant que le quantum soit inférieur à 80% pour une année donnée, l'exécutif du SPECA soit tenu de convoquer une assemblée syndicale pour en disposer.
 - iii) pour accepter le principe de la mise en place d'une structure de gestion et de coordination du plan d'aide à la réussite pour 2002-2003, structure soumise à la consultation de la Commission des études et dont le coût total serait de l'ordre 50 000\$;
que ce mandat vaille pour les années subséquentes.
3. Qu'advenant que des circonstances nouvelles appellent une réévaluation des quanta cités précédemment, l'exécutif du SPECA soumette à l'assemblée syndicale une proposition visant à redéfinir les mandats des enseignant-es siégeant à la Commission des études.

Proposée par Naji Jammal
Appuyée par Luc Cloutier
Adoptée à l'unanimité

6. **ASSURANCES COLLECTIVES: CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT**

Yves Coutu présente l'état du dossier et explique les raisons qui justifient la proposition que l'exécutif du SPECA soumette à l'assemblée syndicale. Il souligne les réserves que l'exécutif du SPECA a, depuis longtemps, à l'endroit du processus de renouvellement de nos polices d'assurance mais indique que le contexte actuel ne nous permet pas, selon l'exécutif, de refuser la proposition que l'assureur met présentement sur la table et que la réunion des syndicats adhérant aux polices 1008 et 1010 recommande pour adoption aux assemblées syndicales concernées.

Recommandation 8

Considérant l'impuissance du SPECA d'obtenir un appel d'offre dans le cadre du présent renouvellement de nos assurances collectives;

considérant l'obligation légale qui nous oblige à avoir une assurance médicaments;

considérant les risques qui représenterait, en termes d'assurabilité, toute coupure dans notre couverture d'assurances et/ou invalidité longue durée;

considérant le mandat donné à l'actuaire de la CSN par la FNEEQ de produire une analyse complète de notre situation d'assurabilité dans l'optique d'un futur appel d'offre;

considérant la recommandation d'accepter les conditions de ce renouvellement faite par l'actuaire conseil consulté par la FNEEQ dans le contexte des hausses des coûts des produits et services dans le domaine de la santé;

il est proposé

que les représentant-es du SPECA à la réunion des syndicats adhérant aux polices (1008 et 1010), soient mandatés pour:

- voter en faveur du renouvellement de nos polices d'assurances collectives
- continuent de poursuivre les objectifs énoncés dans les propositions adoptées par l'assemblée syndicale du SPECA le 30 novembre 2000 impliquant notamment un appel d'offre lors du prochain renouvellement de nos polices d'assurances.

Proposée par Marcel Elbaz

Appuyée par Luc Cloutier

Adoptée à l'unanimité

7. NÉGOCIATION

a) Modalités d'enclenchement de la négociation

Annette Gélinas fait état des grandes orientations qui doivent être prises par l'assemblée syndicale dans le cadre de la conduite de la prochaine ronde de négociation. En particulier, elle souligne l'importance de l'adoption de la règle du 50% + 1 (ralliement à partir de l'atteinte, pour une proposition donnée, d'une majorité de 50% + 1 des syndicats cégéps adhérant à la FNEEQ et de 50% + 1 des syndiqué-es participant à toute consultation relative soit au contenu des demandes ou contre-propositions liées aux dispositions de la prochaine convention collective, soit aux moyens de pression, soit à l'acceptation ou au rejet de toute entente de principe). Elle indique également l'importance, en terme d'efficacité, de mandater l'exécutif pour qu'il puisse procéder au lancement de certains mots d'ordre d'action, sans consultation de l'assemblée syndicale, dans certaines conditions bien particulières.

i) Modalités d'action

Recommandation 9

Considérant que la convention collective actuelle des enseignant-es se termine en juin 2002; considérant que, d'après les dispositions de la loi 37, nous amorcerons une nouvelle négociation sectorielle et de la table centrale d'ici quelques mois;

il est proposé

Que, dans le cadre du renouvellement de la convention collective 2000-2002, l'assemblée syndicale du SPECA accepte de se rallier à toute proposition acceptée au niveau de la Fédération si celle-ci répond à la règle du 50% + 1, laquelle prévoit qu'une proposition est adoptée si 50% + 1 des syndicats et que 50% + 1 des syndiqué-es votants l'acceptent.

Proposée par Louise Desforges

Appuyée par Guy Berland

Adoptée à l'unanimité

ii) Mandat de l'exécutif

Recommandation 10

Que l'assemblée syndicale du SPECA mandate l'exécutif pour organiser tous moyens de pression en lien avec la négociation de la convention collective qui n'impliquent pas de coupures salariales et qui ne sont pas susceptibles de provoquer des mesures disciplinaires contre les enseignant-es.

Proposée par Carmen Lepage

Appuyée par Robert Claing

Adoptée à l'unanimité

b) **Conjoncture et priorités de négociation**

i) **Présentation**

Annette Gélinas présente le document FNEEQ présentant une analyse de la conjoncture de la prochaine négociation et des priorités qui pourraient être celles de la FNEEQ au cours de celle-ci. Elle fait part à l'assemblée de la position de l'exécutif du SPECA face à ce dossier et présente brièvement les propositions générales que l'exécutif soumet à l'assemblée pour discussion et décision.

ii) **Décisions à prendre**

Recommandation 11

Que l'assemblée syndicale fasse sienne l'échéancier de négociation présenté dans le document. "Démarche de préparation et de consultation en vue du dépôt d'un cahier de demandes sectorielles", étant entendu que l'échéancier indicatif qu'il contient a comme objectif ultime un dépôt de table sectorielle avant la mi-juin 2002.

Proposée par Claudette Lasserre

Appuyée par Gaétan St-Pierre

Adoptée à l'unanimité

Recommandation 12

Que l'assemblée syndicale reçoive le document *J'enseigne... changeons le monde! - Conjoncture de l'enseignement collégial et enjeux pour la prochaine négociation* avec les ajustements suivants relatifs aux grands axes de nos demandes sectorielles en termes de négociation

- mettre davantage l'accent sur l'intégration complète de l'éducation aux adultes compte tenu de l'intérêt d'une pareille demande (malgré l'évidente difficulté à l'obtenir intégralement en un seul temps) aussi bien dans le contexte de l'élaboration, par le gouvernement, d'une politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue que dans celui de nos luttes traditionnelles contre la précarité, pour la sécurité d'emploi et pour le maintien du réseau (pareille intégration rendant moins intéressant pour les collègues le développement accéléré d'AÉC incluant presque toute la formation technique à l'exclusion donc de la formation générale);
- reconnaître la pertinence d'ajuster les ressources de certaines disciplines confrontées à des obligations nationales conduisant à des alourdissements importants de tâches, notamment la discipline français (certains parlent d'une triple correction) et qu'à cet égard, les études du comité mis en place par le regroupement cégep (FNEEQ-CSN) pour étudier cette question soient rendues disponibles avant l'élaboration des textes des demandes sectorielles qui seront déposées d'ici juin 2002;
- mener un débat, dans les assemblées syndicales FNEEQ-CSN sur la façon dont nous articulerons les demandes d'équité salariale avec les demandes d'augmentations de salaires et autres demandes de table centrale entre les différentes centrales du Front commun.

Proposée par Marie-José Daoust

Appuyée par Robert Claing

Amendement

Biffer au 2^e alinéa «confrontées à des obligations nationales conduisant à des alourdissements importants de tâches,» de façon à ce que ce paragraphe se lise ainsi:

- reconnaître la pertinence d'ajuster les ressources de certaines disciplines notamment la discipline français (certains parlent d'une triple correction) et qu'à cet égard, les études du comité mis en place par le regroupement cégep (FNEEQ-CSN) pour étudier cette question soient rendues disponibles avant l'élaboration des textes des demandes sectorielles qui seront déposées d'ici juin 2002;

Proposé par Hélène Robert
Appuyé par Luc Poitras
Rejeté à la majorité

Amendement

Remplacer au 1^{er} alinéa «mettre davantage l'accent sur» par «exiger» de façon à ce que ce paragraphe se lise ainsi :

- exiger l'intégration complète de l'éducation aux adultes compte tenu de l'intérêt d'une pareille demande (malgré l'évidente difficulté à l'obtenir intégralement en un seul temps) aussi bien dans le contexte de l'élaboration, par le gouvernement, d'une politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue que dans celui de nos luttes traditionnelles contre la précarité, pour la sécurité d'emploi et pour le maintien du réseau (pareille intégration rendant moins intéressant pour les collègues le développement accéléré d'AÉC incluant presque toute la formation technique à l'exclusion donc de la formation générale);

Proposé par Marie-Michèle Poisson
Appuyé par Louise Desforges
Adopté à l'unanimité

La proposition principale amendée se lit maintenant ainsi:

Que l'assemblée syndicale reçoive le document *J'enseigne... changeons le monde! - Conjoncture de l'enseignement collégial et enjeux pour la prochaine négociation* avec les ajustements suivants relatifs aux grands axes de nos demandes sectorielles en termes de négociation

- exiger l'intégration complète de l'éducation aux adultes compte tenu de l'intérêt d'une pareille demande (malgré l'évidente difficulté à l'obtenir intégralement en un seul temps) aussi bien dans le contexte de l'élaboration, par le gouvernement, d'une politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue que dans celui de nos luttes traditionnelles contre la précarité, pour la sécurité d'emploi et pour le maintien du réseau (pareille intégration rendant moins intéressant pour les collègues le développement accéléré d'AÉC incluant presque toute la formation technique à l'exclusion donc de la formation générale);
- reconnaître la pertinence d'ajuster les ressources de certaines disciplines confrontées à des obligations nationales conduisant à des alourdissements importants de tâches, notamment la discipline français (certains parlent d'une triple correction) et qu'à cet égard, les études du comité mis en place par le regroupement cégep (FNEEQ-CSN) pour étudier cette question soient rendues disponibles avant l'élaboration des textes des demandes sectorielles qui seront déposées d'ici juin 2002;
- mener un débat, dans les assemblées syndicales FNEEQ-CSN sur la façon dont nous articulerons les demandes d'équité salariale avec les demandes d'augmentations de salaires et autres demandes de table centrale entre les différentes centrales du Front commun.

**La proposition amendée est
adoptée à l'unanimité**

8. ACTION POLITIQUE DES SYNDICATS

a) Présentation

Philippe Boudreau expose la proposition que l'exécutif du SPECA soumet à l'assemblée syndicale sur cette question. François Cyr, premier vice-président de la FNEEQ, présente quant à lui, la proposition qui sera acheminée au prochain Conseil fédéral de la FNEEQ.

b) Décisions à prendre
Recommandation 13

Considérant les propositions adoptées lors du mini-congrès du SPECA 2000-2001;

considérant l'importance du contrôle, par les membres à la base des syndicats, de toute action syndicale en lien direct ou indirect, formelle ou informelle avec les groupes ou partis politiques oeuvrant sur la scène politique;

il est proposé:

que l'assemblée syndicale exprime son appui à la création et au développement d'une alternative politique progressiste correspondant aux orientations syndicales et sociales du mouvement ouvrier. Que l'assemblée syndicale mandate les délégué-es du SPECA afin qu'ils interviennent et votent en ce sens aux diverses instances de la FNEEQ, du Conseil central et de la CSN;

que, suite au congrès du Conseil central du Montréal métropolitain (novembre 2001) et de la CSN (mai 2002), l'assemblée syndicale du SPECA se penche sur la forme, les conditions et les modalités d'application d'un tel appui.

Proposée par Marie-José Daoust
Appuyée par Carmen Lepage
Adoptée à la majorité

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 20 h 30.

Adopté le : _____

présidente

secrétaire